

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DU LOGEMENT

Direction générale de l'action sociale

Sous-direction de l'animation territoriale
et du travail social

Instruction DGAS/ATTS n° n° 2009-89 du 26 mars 2009 relative à la validation des acquis de l'expérience (VAE) – dématérialisation des flux de dossiers de recevabilité

NOR : M TSA0930313J

Date d'application : immédiate.

Référence : circulaire n° SGMCAS/2006/114 du 9 mars 2006 relative à la gestion de la VAE en vue de l'obtention des diplômes du travail social et des diplômes sanitaires.

Mots clés : VAE – logiciel ODESSA – carte image.

Annexe : demande d'intégration de signatures scannées dans ODESSA.

Le directeur général de l'action sociale à Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales).

Conformément aux engagements pris par le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales dans le cadre l'externalisation de la gestion des dossiers VAE au CNASEA, je vous informe que le processus de dématérialisation des dossiers de recevabilité sera en place à compter du mois de mai prochain.

Ce projet, qui a fait l'objet d'un point d'avancement lors de la conférence des DRASS des 3 et 4 juillet 2008, a été présenté pour validation au comité de pilotage VAE le 11 décembre dernier. Les décisions prises lors de cette réunion ont permis au CNASEA de faire évoluer le logiciel ODESSA pour intégrer cette nouvelle fonctionnalité et d'arrêter une procédure pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle.

S'articulant avec le projet de sécurisation informatique du ministère (projet IMAGE), la dématérialisation des dossiers de recevabilité a pour objet de supprimer, dans un cadre sécurisé, les échanges courriers entre le CNASEA et les DRASS.

I. – MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE DE DÉMATÉRIALISATION

Cette procédure s'effectuera en deux temps :

– une première phase se concentrera sur la dématérialisation des dossiers revêtus d'un visa favorable à la recevabilité de la part des DRASS qui représentent la part la plus importante des flux. Ces dossiers seront validés directement dans ODESSA par des agents nommément désignés par les DRASS qui disposeront de deux nouveaux profils particuliers, associés à leur habilitation actuelle (par login et mot de passe).

Un premier profil « validation » permettra de préparer la validation des dossiers mais pas de déclencher les courriers associés.

Un deuxième profil « validation et signature » permettra en plus d'autoriser le CNASEA à éditer les courriers de recevabilité. Ceux-ci comporteront alors une signature scannée qui aura été préalablement envoyée au CNASEA par la DRASS ;

– une seconde phase prévue en septembre élargira la dématérialisation aux dossiers déclarés recevables par les DRASS ; Cette dernière phase verra la mise en place de la signature électronique avec l'utilisation des cartes IMAGE et la réalisation d'un coffre fort électronique pour l'archivage des documents assortis d'une empreinte électronique.

La procédure de dématérialisation nécessite dès à présent que les directeurs régionaux :

- désignent en interne les personnes qui disposeront des profils « validation » ou « validation/signature ». Lors de la livraison début mai de la nouvelle version d'ODESSA, les administrateurs délégués ODESSA pourront alors modifier les habilitations de ces personnes et leur donner ainsi accès à ces nouvelles fonctionnalités ;
- procèdent, à l'aide du document joint en annexe, à l'identification des signatures qui devront apparaître sous forme scannée sur chacun des courriers édités par le CNASEA. Il est possible de définir une signature pour chacun des domaines sanitaire et social.

Il convient de renvoyer à l'opérateur avant le 15 avril 2009 le document de demande de signature scannée comportant un exemplaire manuscrit de la signature et des délégations de signature le cas échéant. Ce document joint en annexe est libellé au nom de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui devient à compter du 1^{er} avril l'appellation du CNASEA suite à sa fusion avec l'AUP.

Dès réception, ces signatures seront intégrées dans l'application de manière sécurisée. Lorsque l'agent habilité avec le profil « validation/signature » validera une décision, le courrier sera alors généré avec la signature correspondant à son domaine sanitaire ou social.

Pour des raisons de fiabilité et de sécurité, il est prévu une revue annuelle de ces signatures. Toute modification pourra par ailleurs être demandée à tout moment par les DRASS en tant que de besoin.

II. – CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Du mois d'avril au mois de septembre 2009, les personnes ayant été habilitées par les administrateurs délégués avec un profil « validation » ou « validation/signature » pourront, à l'aide de leur login et mot de passe usuels, valider dans ODESSA les propositions favorables de recevabilité présentées par l'ASP dès lors qu'il y aura concordance d'avis entre les services des DRASS et l'opérateur.

Après validation, l'ASP éditera la décision de recevabilité et l'enverra au candidat accompagnée du livret 2.

Concernant les dossiers irrecevables, les services de la DRASS éditeront la décision d'irrecevabilité, l'autorité certificatrice visera cette décision qui sera transmise à l'ASP. L'opérateur saisira alors la réception de la décision d'irrecevabilité dans ODESSA et l'enverra au candidat.

A compter du mois de septembre 2009, la validation électronique sera élargie aux dossiers déclarés irrecevables par les DRASS. La décision validée dans ODESSA à l'aide de la signature électronique supprimera *de facto* une édition papier entre la DRASS et l'ASP. Dès visualisation dans ODESSA de la décision d'irrecevabilité, l'ASP procédera à l'envoi du document au candidat.

Pour toute information complémentaire, les DRASS peuvent contacter Mme Fabienne Debaut, chef de projet VAE, qui se tient à votre disposition, ou pour les questions pratiques, le service logistique de la délégation VAE de Limoges au 05-55-11-51-00.

Je remercie les directeurs régionaux de l'attention qu'ils porteront à ce dossier et compte sur leur diligence pour l'organisation matérielle de ce dispositif destiné à décharger leurs équipes de tâches administratives lourdes et fastidieuses.

Le directeur général de l'action sociale,
F. HEYRIES

Demande d'intégration de signatures scannées dans ODESSA

A partir de la version 5.1 d'ODESSA mise en production en avril 2009, il est possible de valider en DRASS, sous réserve d'une habilitation adéquate, toute décision de recevabilité pour un dossier de VAE.

Un courrier est alors édité par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui se charge de son envoi avec les documents associés (Livret 2 et annexes). Ce courrier comportera une signature scannée ainsi que le nom et la qualité du signataire.

L'objet de ce formulaire est de transmettre sous forme papier à l'ASP les signatures à intégrer dans l'application.

Il est possible de faire apparaître une signature par domaine sanitaire et social. La signature qui apparaîtra sur le courrier s'adaptera alors selon le domaine pour lequel l'agent utilisant ODESSA est habilité.

Région de la DRASS :

Domaine social	
<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Modification
Signature :	
<div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div>	
Nom et qualité du signataire :	
<div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>	
La personne mentionnée ci-dessus possède bien toutes les délégations de signature lui permettant de signer des décisions de recevabilité :	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Domaine sanitaire	
<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Modification
Signature :	
<div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div>	
Nom et qualité du signataire :	
<div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>	
La personne mentionnée ci-dessus possède bien toutes les délégations de signature lui permettant de signer des décisions de recevabilité :	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Fait à : _____

Le : ___/___/200_

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Cette demande d'intégration de signature scannée est à transmettre signée et par courrier à l'ASP

ASP - Délégation nationale VAE
15 rue Léon Walras
CS 70902
87017 Limoges cedex 1

Envoi numérique :

Il vous est également possible d'envoyer directement à l'ASP une signature scannée sous forme numérique par messagerie à vincent.poudens@cnasea.fr.

Celle-ci devra alors être dans un format numérique de type image (.gif de préférence, .tiff, .jpg) et comporter au minimum 280 pixels en largeur et 140 pixels en hauteur). Il faudra alors également préciser dans le message, les informations relatives aux nom et à la qualité du signataire ainsi que les délégations de signatures associées.